

Numéro 7 - Été 2017

INFO'

NOAILLAN

Patrimoine

DOSSIER SPÉCIAL p 4-5

ACTUALITÉS ADMINISTRATIVES p 2

PHASES 3 ET 5 DE LA CAB p 3

RÈGLES DE BON VOISINAGE p 6

L'ACTUALITÉ DE L'ÉCOLE p 7

LES GENS DU VOYAGE p 7

AGENDA DES MANIFESTATIONS p 8



L'ÉDITO DU MAIRE



Suivez l'actualité de notre commune sur les réseaux sociaux

L'été et les vacances scolaires débutent pour nos petits noaillannais et ce jusqu'au 4 septembre 2017, jour de la future rentrée des classes ! Si ces derniers vont pouvoir profiter d'un repos bien mérité, l'activité de notre commune, elle, ne va pas cesser, va même s'accélérer à partir du mois d'août, avec le début de nombreux travaux de voirie et des interventions sur le patrimoine de la commune.

Ainsi, les travaux de la Convention d'Aménagement du Bourg vont se poursuivre avec la réalisation des phases 3 et 5, qui sont respectivement la route des écoles et le carrefour de la Saubotte. Des retards dans le démarrage des travaux ont dû être appréhendés, l'impact sur les déplacements sera réduit au maximum et la sécurité de tous sera assurée.

Pour ce nouveau numéro, nous avons décidé de dédier notre dossier spécial au patrimoine de la commune. Le budget de la commune et les subventions demandées sont pour cette année, majoritairement consacrés à l'investissement pour la rénovation du patrimoine : église, ancienne laiterie et Domaine Dubernet. Le patrimoine, nos jeunes élus s'en sont saisis également depuis de nombreux mois. La construction de la Piste du Patrimoine est en cours et sera inaugurée avant la fin

de l'année. Vous pourrez découvrir le tracé de la piste dans ce bulletin.

Les événements à venir à Noaillan : après de nouveaux succès pour la Foire florale et artisanale du 28 mai, le gala de danse des Argonautes le 1er juillet, ainsi que la Fête de la Musique du 17 Juin, nous vous donnons rendez-vous pour la troisième édition d'Africa Ciron avec un dîner concert organisé cette année avec le soutien de l'association *les Argonautes*. Autres rendez-vous annuels incontournables, la fête de la Saint-Vincent : notre fête locale qui aura lieu cette année du 1er au 3 septembre 2017 et le « Festival Théâtres 7 » des Compagnons Comédiens du 7 juillet au 8 Août.

Laurence Harribey
Maire de Noaillan

FOIRE FLORALE



#FDLM



CMJ



HOMMAGE

ACTUALITÉS

DÉLIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ LES CHANGEMENTS À CONNAÎTRE

Depuis mars 2017 les cartes nationales d'identité ne sont plus délivrées par la mairie de Noaillan. Désormais biométriques, seules 36 communes de Gironde sont habilitées à les délivrer. Dans le Sud Gironde, les mairies de Bazas, Langon et Saint-Symphorien en font

partie. Vous pouvez vous adresser à l'une de ces trois mairies comme vous pouvez demander à toute autre commune de France habilitée à délivrer les cartes nationales d'identité biométriques.



Attention, face à l'afflux que rencontrent ces communes, certaines d'entre elles ne reçoivent les demandes que sur rendez-vous. Renseignez-vous auprès de celles-ci pour plus d'informations dans la démarche à suivre.

La création de votre carte reste gratuite sauf en cas de vol ou de perte : le renouvellement vous coûtera alors 25€ de timbre fiscal. La carte d'identité biométrique a deux avantages : la simplification des démarches et la lutte contre la fraude, notamment les usurpations d'identité.

RECENSEMENT MILITAIRE DÉMARCHE OBLIGATOIRE DÈS 16 ANS

Le recensement militaire (ou citoyen) est obligatoire à partir de 16 ans, autant pour les garçons que pour les filles. La demande doit être effectuée dans les trois mois suivants l'anniversaire de vos 16 ans auprès de la mairie de Noaillan. Le recensement permet de convoquer les jeunes à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ainsi que l'inscription automatique sur les listes électorales à leurs 18 ans.

Les documents nécessaires à votre demande sont : une pièce d'identité en cours de validité, le livret de famille de vos parents, un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'électricité ou de téléphonie) ainsi que tout autre document nécessaire à la justification de votre nationalité française.



Une attestation de recensement vous sera délivrée par la mairie ; elle vous sera indispensable pour vous inscrire aux examens et concours tels que le permis de conduire ou le baccalauréat. Conservez-la précieusement, aucun duplicata ne vous sera délivré. En cas de perte il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez, en l'occurrence Bordeaux.

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DE BOURG LA SÉCURISATION DES DÉPLACEMENTS

Phase 3

ROUTE DES ÉCOLES



Les travaux d'aménagement et de sécurisation de la commune vont reprendre dans le cadre des phases 3 et 5 de la Convention d'Aménagement du Bourg conclue avec le Département de la Gironde.

Pour rappel, les phases 1, 2 et 4 concernaient les entrées nord et sud et l'aménagement des places du bourg. Les deux dernières phases, à savoir la phase 3 (Route des écoles) et la phase 5 (Carrefour à La Saubotte), sont lancées. Les travaux doivent débiter le 21 août.

Phase 5

LA SAUBOTTE

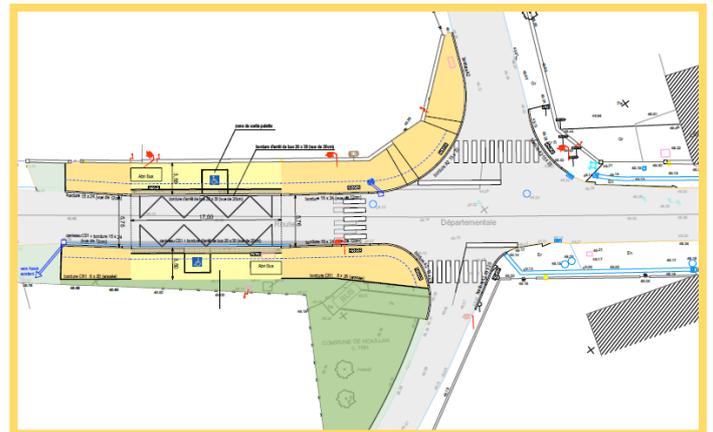
Dès la fin des travaux de la phase 3 (route des écoles), la phase 5 devra débiter. Cette phase consiste à l'aménagement et à la sécurisation du carrefour de la Saubotte, entre les routes de la Saubotte et de Castigues.

Environ quinze jours de travaux sont à prévoir pour cette dernière phase qui permettra de créer un arrêt de bus sécurisé avec des trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite. Fin du chantier prévue début novembre.

La première tranche des travaux pour la phase 3 concernera le côté gauche de la route des écoles, en partant du bourg pour une durée de deux semaines. Ainsi, la fête de la Saint-Vincent qui aura lieu cette année du 1er au 3 septembre ne sera pas impactée par les travaux, tout comme la rentrée scolaire du 4 septembre, puisque l'entreprise s'est engagée à ne pas intervenir ce jour-là.

Les travaux reprendront donc le 5 septembre pour la réalisation du côté droit de la route des écoles. Ces travaux consisteront à la création d'un cheminement doux permettant aux piétons et cyclistes de relier le bourg aux écoles de manière sécurisée et à l'agrandissement du parking du RAM.

La phase 3 de la Convention d'Aménagement de Bourg sera terminée à la mi octobre.



Les travaux de la Convention d'Aménagement du Bourg ont permis de rendre notre centre-bourg plus agréable avec des aménagements de qualité. Mais ces travaux n'avaient pas pour seul but l'embellissement de la commune, ils permettent de proposer aux habitants et usagers des **déplacements sécurisés et adaptés à tous**.

Cependant, depuis quelques temps, nous constatons que de mauvaises habitudes ont été prises, notamment en terme de stationnement. **Les trottoirs ne sont pas des places de stationnement**. Nous vous rappelons ces règles car de nombreux problèmes ont été relevés par les usagers des trottoirs.

Nous appelons donc au respect des règles. De nombreux parkings se trouvent autour des places centrales et le parking du RAM, à proximité immédiate du bourg, est souvent vide lorsque nous constatons les stationnements gênants 20 mètres plus loin.

Par exemple : lors des déplacements des enfants entre l'école et le bourg, il n'est pas rare de rencontrer des véhicules stationnés sur les bas-côtés. Cela oblige les enfants à descendre sur la chaussée, rendant leur parcours et celui de leurs encadrants dangereux.

Ce manque de civisme conduit la mairie à mettre en place, très prochainement, la verbalisation des infractions.





PARTICIPEZ !

RÉNOVATION DE L'ÉGLISE



Élevée à la fin du XIe siècle, l'église romane a subi de nombreuses transformations. Son histoire est étroitement liée à celle du château qui la jouxte. Elle est ainsi, durant quelques siècles, une chapelle castrale placée sous la protection de Saint-Michel. C'est durant cette période notamment que le clocher actuel est bâti (XIVe siècle) et qu'une entrée privée est ouverte (à l'intérieur, visible derrière l'actuel autel de la vierge). Elle ne devient église paroissiale qu'au milieu du XIXe siècle, et est baptisée à cette occasion église Saint-Vincent.

occasion église Saint-Vincent.

Aujourd'hui, l'église doit bénéficier de travaux de rénovation. En effet, le clocher et la couverture sont en mauvais état et comme vous le savez, les collectivités sont en charge de la restauration de ces édifices constituant notre patrimoine. Les travaux concernent plusieurs parties de l'édifice : la réfection de la charpente et de la couverture, la maçonnerie, la menuiserie et la serrurerie. Le montant prévisionnel de ces travaux est prévu à 218 000 €.

Parmi ces travaux, les vitraux doivent également être rénovés pour qu'ils retrouvent de leur éclat. Le financement participatif est un moyen d'impliquer la population dans ce projet lourd mais nécessaire à la sauvegarde du patrimoine de la commune. La commune est en train de mettre en place ce système en collaboration avec la plateforme Collecticity. Chaque habitant pourra ainsi mettre sa pierre à l'édifice par l'intermédiaire de ce financement participatif.



Le financement participatif permet également de prendre part à l'avancée des travaux : les participants seront tenus au courant des différentes phases du chantier.



RENOVATION DE LA LAITERIE UNE NOUVELLE ACTIVITÉ EN VUE

La Laiterie fait partie intégrante du patrimoine de la commune de Noailan. Elle se situe à la sortie nord du bourg, sitôt après le cimetière. Ce singulier ouvrage est un témoin de l'architecture industrielle du début du 20ème siècle. La laiterie est un édifice rare et original qui doit être conservé.



Par conséquent il a été envisagé de la rénover pour y créer une pizzeria. Le total des travaux s'élève à environ 55 000 €. Le site sur lequel la laiterie se situe va être aménagé en zone commerciale et connaître des travaux de restauration.

La mairie a déposé un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental d'un montant de 11 271,99 € mais n'a pas encore obtenu de réponse. Les travaux devraient s'effectuer au dernier trimestre 2017.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

LA PISTE DU PATRIMOINE LE PREMIER PROJET DU MANDAT ACTUEL ABOUTI !

Débuté au mandat précédent du Conseil Municipal des Jeunes, le projet de Piste du Patrimoine a été poursuivi par le mandat actuel, qui a décidé de le terminer. Après un long travail sur des cartes, des randonnées sur le terrain, des interviews pour retracer l'histoire des lieux parcourus et la construction effective de la piste (signalisation, bornage, faisabilité, etc.), les jeunes élus sont prêts à achever ce projet.

Des devis ont été demandés par les jeunes élus eux-mêmes à des entreprises de signalisation de découverte. Une négociation a même été entreprise par téléphone pour réduire les coûts au maximum tout en proposant un parcours de qualité.



Réunis en séance de délibérations au Domaine Dubernet le 17 juin dernier, le CMJ a voté à l'unanimité ce projet qu'il a initié et construit. Aujourd'hui, les jeunes élus sont à la recherche de solutions de financement dans le cadre d'une initiation au fonctionnement d'une collectivité locale.



L'inauguration de la Piste du Patrimoine est prévue courant septembre 2017.

La piste du patrimoine est un parcours initiatique. Elle parcourt la commune de Noailan à la découverte du patrimoine naturel et bâti.

Son départ s'effectue au bord du Ciron, au niveau de l'aire de jeux d'Antonion. C'est la partie naturelle de la piste du patrimoine avec le parcours sportif, les aires de jeux et de pique-nique ainsi qu'un point d'embarquement pour le canoë kayak. En longeant le Ciron vous pourrez découvrir une vue dégagée sur le château et l'église.



Ensuite, la piste rejoint le bourg de notre commune. À l'entrée on y trouve un petit ruisseau qui prend sa source au niveau de la fontaine (route départementale 8). Le parcours se poursuit par les petites ruelles qui mènent devant l'église Saint Vincent de Noailan, et devant le château du XIV^{ème} siècle.

La visite se poursuit par la place du village, entourée de maisons anciennes avec notamment la mairie actuelle, ainsi que l'ancienne mairie. La piste emprunte ensuite la ruelle du Petit Cercle qui permettra de déboucher sur l'ancienne laiterie.

La piste du patrimoine se poursuit le long de la route Peyrebernède, qui permet de découvrir la forêt des Enfants, ainsi que le domaine Dubernet qui a été légué à la commune. Ce lieu tend à devenir progressivement un site écocitoyen et associatif. L'idée est d'y passer un moment agréable et y pique-niquer avant de reprendre la route. Le voyage se poursuivra par la découverte d'un petit hameau desservi par la ruelle du Lavoire du fait d'un ancien lavoire. Puis l'itinéraire conduit à nouveau sur les abords du Ciron jusqu'à la station d'assainissement de la commune qui bénéficie d'un traitement écologique des eaux usées.

LES RÈGLES DE BON VOISINAGE CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR RESPECTER LA TRANQUILITÉ DE SES VOISINS

Il arrive souvent que les services de la mairie soient sollicités pour des problèmes de voisinage comme les divagations d'animaux (chiens errants) ou l'usage intempestif d'engins à moteur de toutes sortes, ou de musiques. Nous vous rappelons que des règles existent pour encadrer ces nuisances.

LES ANIMAUX

Les chiens classés dangereux, chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie : ces chiens doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie, obligatoire depuis la loi de juin 2008.

Il est également important de vous rappeler qu'il est nécessaire de prendre soin de votre animal de compagnie et de ne pas l'abandonner, notamment durant la période estivale. En cas d'abandon d'un chien, par exemple, la mairie se trouve dans l'obligation de faire appel à la SACPA, société privée pour l'enlèvement des chiens, et devra s'acquitter d'un montant de 161,65 €.

L'ENTRETIEN

Afin de participer à l'entretien du paysage, il est important que chaque personne procède au nettoyage des alentours de sa parcelle (trottoir par exemple), ainsi qu'à l'élagage des arbres empiétant sur la chaussée. Aucun terrain ne doit être laissé à l'abandon : l'entretien et le débroussaillage des parcelles sont obligatoires.

Dès 2016, la commune de Noaillan a été précurseur en matière de non-utilisation de désherbants pour l'entretien de ses espaces verts. Depuis 2017, la loi interdit aux communes leur utilisation. Pour désherber, la commune va tester la solution du brûleur thermique. Si cette technique s'avère fructueuse, elle procèdera à l'achat du matériel nécessaire.

DÉPÔT ILLÉGAL DEVANT LES CONTENEURS



DÉPÔT SAUVAGE EN FORÊT



LE BRUIT

L'usage des engins à moteurs est conditionné au respect de certains horaires. Retrouvez-les dans le tableau ci-dessous.

| USAGES DES ENGIN A MOTEUR | | |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Jours ouvrés | 8h30 - 12h00 | 14h30 - 19h30 |
| Samedis | 9h00 - 12h00 | 15h00 - 19h00 |
| Dimanches Jours fériés | 10h00 - 12h00 | |

LES DECHETS

L'incinération des déchets verts, ainsi que des déchets provenant de chantier de construction, sont à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée. Cela nuit gravement à l'environnement et peut être la cause de la propagation d'incendies ; par conséquent **l'incinération de ces déchets est strictement interdite tout au long de l'année**. Le brûlage des déchets est passible d'une contravention de 450 euros.

Les personnes ne bénéficiant pas de solutions d'élimination de leurs déchets verts à domicile (compost, broyage, paillage) doivent se rendre obligatoirement dans une déchèterie locale (Préchac ou Langon). Retrouvez les horaires de ces deux sites ci-dessous.

Chaque administré est encouragé à procéder au tri sélectif de ses déchets. Cette acte citoyen s'inscrit dans la volonté de préservation de l'environnement. Le tri sélectif à Noaillan s'effectue auprès des Points d'Apport Volontaire (PAV). Voir bulletin précédent ou sur noaillan.fr.

À ce titre, nous vous rappelons que les dépôts sauvages de déchets ou encombrants dans nos forêts et sur l'aire des conteneurs sont strictement interdits et passibles d'une forte amende. Noaillan est une commune à dominante forestière, nous devons la préserver.

HORAIRE DECHETERIES

| | |
|---|--|
| LANGON Zone artisanale de Dumès | Lundi : 13h30 à 17h00 |
| | Mardi au vendredi : 9h à 12h et 13h30 à 17h |
| | Samedi : 9h à 16h Dimanche : fermée |
| PRECHAC La Trave | Lundi : fermée |
| | Mardi au vendredi : 8h30 à 12h30 Samedi : 8h30 à 12h30 et 14h30 à 17h30 |
| | Dimanche : fermée |



LA FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE CHAPEAU LES ARTISTES !

La fin de l'année scolaire de nos petits noaillanais est ponctuée par le traditionnel spectacle de fin d'année. Cette année il s'est déroulé le vendredi 9 juin 2017 à l'école. Les parents et le personnel de l'école ont pu découvrir notamment les talents de chanteurs des enfants qui ont interprété « Tout le bonheur du monde » de Sinsémilia, ainsi que leurs talents de danseurs.

QUEL AVENIR POUR LES TAP ?

Le gouvernement a annoncé vouloir laisser les communes libres de continuer les TAP et ceci dès la rentrée 2017. Ceci-dit l'organisation des temps scolaires ne dépend pas de la compétence des communes. Elle fait l'objet d'une délibération en Conseil d'école et d'une validation par l'Inspection académique.

D'autre part, si les accueils périscolaires du matin et fin d'après-midi sont de la compétence du maire, les ALSH du mercredi relèvent de la Communauté de Communes du Sud-gironde. Lors du dernier Conseil d'école, les enseignants et les représentants des Parents d'élèves se sont prononcés en faveur du retour à la semaine à 4 jours. Les représentants du Conseil Municipal ont eux, regretté cette position considérant que les TAP offraient aux enfants des activités de découvertes et d'initiation dans l'ensemble plutôt positives. Ils ont souligné aussi que la question financière et sa gratuité était importante car le programme TAP dépend beaucoup des financements nationaux.

De toute évidence, il a été admis qu'il n'y avait pas de changement pour l'année 2017-2018 et qu'une large concertation allait être menée en vue de la rentrée 2018.

LE PREMIER SPECTACLE DES TAP

Pour la première fois depuis la création des TAPS lors de l'année scolaire 2014/2015, les intervenants et les enfants ont organisé un spectacle permettant de mettre en lumière tout le travail effectué au cours de l'année dans le cadre de différents ateliers. Ce spectacle a eu lieu le 22 juin 2017, à l'école, à 18h, en présence des intervenants, des enfants, du personnel de l'école ainsi que de leurs parents. Le thème du spectacle était « les petits chaperons rouges ». Ce fut un réel succès que ce soit du côté des enfants, des parents ou des intervenants ; l'assemblée était conquise.



TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

- réfection des fenêtres au niveau des classes CP/CE1
- remplacement du photocopieur
- installation d'un nouveau tableau numérique

LES GENS DU VOYAGE QU'EN EST-IL ?



Comme vous l'avez constaté, la commune de Noaillan est confrontée à des stationnements fréquents des gens du voyage sur l'esplanade de la salle des fêtes. Or ce terrain n'est pas habilité ni équipé pour cela. Noaillan, conformément à la réglementation pour les communes de 1500 habitants, dispose d'un terrain d'une capacité d'accueil de 3 caravanes à Castaing. Tout autre stationnement est interdit.

Mais la commune ne dispose pas de la capacité juridique de mener une expulsion. Le Maire ne peut que saisir le Préfet après que troubles de sécurité et de santé aient pu être établis. En conséquence, le Préfet, saisi par lettre recommandée, a seul le pouvoir de mettre un terme aux occupations illégales de terrains privés ou publics, ce qui est fait systématiquement. C'est le Préfet qui peut donner l'ordre à la gendarmerie d'intervenir sur le terrain afin de faire évacuer les gens du voyage et de rétablir la situation.

Cette procédure, quand elle est enclenchée, est plutôt efficace mais elle est longue. Pour éviter cette situation la commune étudie actuellement les moyens de limiter l'accès au site.

7 JUILLET AU 8 AOÛT

FESTIVAL « THÉÂTRES 7 »

Théâtre de Castigues

AGENDA

26 AOÛT

AFRICA CIRON 3.0

Domaine Dubernet

1 - 2 - 3 SEPTEMBRE

FÊTE DE LA SAINT-VINCENT

Comité des fêtes - Esplanade de la salle des fêtes

4 SEPTEMBRE

RENTRÉE SCOLAIRE

15 SEPTEMBRE

FINANCEMENT PARTICIPATIF VITRAUX

FÊTE LOCALE

LE PROGRAMME DE LA SAINT-VINCENT

Cette année encore la fête de la commune se déroulera le premier week-end de septembre, du 1er au 3. Au programme, de nombreuses activités seront proposées pour les petits et grands.

Les activités se dérouleront sur l'esplanade de la salle des fêtes. Dès le 1er septembre, les enfants pourront se divertir grâce à des jeux gonflables ou à la fête foraine. Le Conseil Municipal des Jeunes organisera le dimanche matin des jeux gratuits pour les enfants de la commune. Pour les adultes des concours de pétanque et de belote seront organisés. Pour les amateurs de sensations fortes, vous pourrez vous essayer au ball-trap organisé par l'ACCA.



La soirée sera ponctuée par un repas organisé par le comité des fêtes, et se terminera par un feu d'artifice. Le programme n'ayant pas été définitivement établi, nous vous tiendrons au courant du programme définitif sur le site internet de la commune au cours de la période estivale.

RETOUR SUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE BEUCOUP DE MONDE SUR LA PLACE !



Comme chaque année notre commune organise la traditionnelle Fête de la Musique. Celle-ci s'est déroulée le 17 juin 2017 à partir de 19h00 et a été un réel succès. Vous avez pu assister à des représentations de l'école de musique du Sud Gironde, à une

démonstration de country par le groupe Calamity Dance et à la représentation du groupe de rock « Les Triploïdes ». La soirée s'est conclue par le traditionnel bal populaire à partir de 23h00 qui a permis à tous les spectateurs de montrer leur talent de danseur.

BAL COUNTRY ENCORE UN SUCCÈS !

Le bal country, organisé par le Comité des fêtes le 15 mai 2017, a été un vrai succès. De nombreux participants sont venus s'initier à la country pour les débutants, et se perfectionner pour certains. Ce fut un moment de convivialité, de partage et de plaisir. L'évènement fut une grande réussite !



AFRICA CIRON 3.0

SAMEDI 26 AOÛT
Domaine Dubernet

CONCERT
DOUDOU CISSOKO
19h AU MAQUIS
Plats africains et Bissap

CONTE
20h30 CONTE
par Léon ZONGO

DANSES
par l'école de danse
« Les Argonautes »

21h00 CONCERT
Doudou CISSOKO

LES ARGONAUTES
L'ÉCOLE DE DANSE DE NOAILLAN

NOAILLAN
CULTURE

MAMOU SOLIDARITÉ
PARTAGE

AFRICA CIRON 3.0 DÉJÀ LA TROISIÈME ÉDITION !

Samedi 26 août se déroulera la troisième édition du festival. Cette année, les Argonautes sont co-organisateurs de l'évènement.

ÉVOLUTION SPORTIVE NOAILLANNAISE PLANNING DES ACTIVITÉS 2017/2018

<http://evolution-sportive-noaillanaise.over-blog.com/>

| ACTIVITÉS | LIEU | DATE REPRISE | JOURS ET HORAIRES |
|---------------------|--------------------------|--------------|--|
| DANSE-TRAD | SALLE DES FÊTES | 17/09/2017 | LUNDI 18H/19H30 TOUS LES 15 JOURS |
| DANSE DE SALON | SALLE DES FÊTES | 27/09/2017 | MERCREDI 20H30/22H30 TOUTES LES SEMAINES |
| FITNESS | SALLE DES FÊTES | 04/09/2017 | LUNDI 19H30/20H30 TOUTES LES SEMAINES |
| GYMNASTIQUE | SALLE DES FÊTES | 07/09/2017 | JEUDI 18H/19H TOUTES LES SEMAINES |
| MARCHE | DEPART : SALLE DES FÊTES | 07/09/2017 | MARDI ET JEUDI 14H/16H TOUTES LES SEMAINES |
| PING-PONG LOISIR | SALLAE DES FÊTES | 14/09 /2017 | JEUDI 20H30/22H TOUTES LES SEMAINES |
| QI GONG DU LUNDI | SALLE ANCIENNE MAIRIE | 18/09/2017 | LUNDI 14H/15H TOUTES LES SEMAINES |
| QI GONG DU MERCREDI | SALLE ANCIENNE MAIRIE | 13/09/2017 | MERCREDI 10H/11H TOUTES LES SEMAINES |